



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/560
14 mai 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 13 MAI 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 12 mai 1999, que vous adresse M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, au sujet de la nouvelle invasion du nord de l'Iraq commise par les forces turques, qui a débuté le 6 avril 1999 et a causé au sein de la population kurde iraquienne de lourdes pertes en vies humaines et en biens, ainsi que d'importants dommages aux biens publics. M. Al-Sahaf vous demande de bien vouloir engager le Gouvernement turc à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à retirer immédiatement ses forces armées du territoire iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettre datée du 12 mai 1999, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Comme suite à la lettre datée du 16 avril 1999 que je vous ai adressée, je tiens à vous informer que les forces armées turques ont lancé une nouvelle invasion contre le nord de l'Iraq, qui a débuté le 6 avril 1999. Appuyées par des hélicoptères de combat et par du matériel d'artillerie, les forces turques ont pénétré plus ou moins profondément à l'intérieur du territoire iraquien, comme indiqué ci-dessous :

1. Le 7 avril 1999, des forces armées évaluées à quelque 10 000 hommes ont pénétré dans les zones de Wadi Kichane, Wadi Bagham, Kouri Halis et Jabal Khantour, situées dans le secteur de Zakho.
2. Le 9 avril 1999, des forces armées évaluées à quelque 8 000 hommes ont pénétré dans les zones de Kani Rash et de Khawakrouk Khanira, situées dans le secteur de Sayyed Kan.
3. Le 14 avril 1999, des forces armées évaluées à quelque 2 000 hommes ont pénétré dans les zones situées au nord-est de Dohouk.
4. Le 21 avril 1999, des forces armées évaluées à quelque 2 000 hommes ont pénétré dans la zone de Jabal Kareh et ses alentours, au sud-est d'Amadiya.
5. Le 22 avril 1999, des forces armées évaluées à quelque 2 000 hommes ont pénétré dans le secteur de Bar Wari Bala, dans les zones situées au nord-est d'Amadiya.
6. Du 27 au 30 avril 1999, une partie des forces turques s'est retirée du nord de l'Iraq, laissant sur place des forces évaluées à quelque 5 000 hommes répartis dans diverses zones du gouvernorat de Dohouk (Zakho, Batoufa, Baykoufa, Bamrani, Kani Massi, Mankish et Amadiya Binnadah).
7. Cette invasion lancée par l'armée turque a causé au sein de la population kurde iraquienne de lourdes pertes en vies humaines et en biens, ainsi que d'importants dommages aux biens publics.

Le Gouvernement iraquien condamne vigoureusement les atteintes portées par l'armée turque au territoire et à l'espace aérien iraqiens et demande au Gouvernement turc de retirer immédiatement ses forces d'invasion du territoire iraquien et de renoncer à ces pratiques qui contreviennent aux relations de bon voisinage, aux règles du droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, le Gouvernement iraquien rejette catégoriquement les prétextes qu'invoque la Turquie pour justifier ses incursions dans le nord de l'Iraq, car la poursuite d'éléments constituant une menace pour la sécurité de la Turquie n'autorise pas celle-ci à mener une politique d'agression qui va totalement à l'encontre de ses affirmations selon

lesquelles la Turquie entend respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le problème auquel se heurte la Turquie est imputable à la situation anormale que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni font régner dans la région, en collaboration avec le Gouvernement turc.

Tout en se réservant le droit de demander réparation pour le préjudice subi par suite des actes illégaux susmentionnés, le Gouvernement iraquien invite à nouveau le Gouvernement turc à mettre un terme à ces opérations qui portent gravement atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq. Il demande en outre à la Turquie de prendre des mesures concrètes pour prouver qu'elle respecte les règles de bon voisinage entre les deux pays.

Tout en espérant que l'Organisation des Nations Unies s'acquittera des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en mettant un terme aux menaces et aux agressions auxquelles mon pays est exposé, je vous prie de tout mettre en oeuvre pour amener le Gouvernement turc à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international et à retirer immédiatement ses forces armées du territoire iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre iraquien des affaires
étrangères

(Signé) Mohammed Said AL-SAHAF
